

ARRÊTÉ N°2023/14

OBJET : Travaux d'enrobés
Rue des Hortensias

Le Maire de la Commune de Saint Aubin du Cormier,

VU le Code Général des Collectivités Territoriales,

VU les dispositions du Code de la Route et celles du Code Pénal,

VU la demande de l'entreprise Colas, en date du 19 janvier 2023,

Considérant qu'il nous appartient, en vertu de nos pouvoirs de police, de prendre toutes dispositions réglementaires de nature à assurer la sécurité publique dans les voies et places publiques,

ARRETE

Article 1 : Des travaux d'enrobés seront entrepris, **rue des Hortensias**, les 30 et 31 janvier 2023, par l'entreprise Colas (07.64.72.00.79).

Article 2 : **Pour la journée du 30 janvier, la circulation s'effectuera en demi-chaussée, et pour la journée du 31 janvier, la rue sera barrée à la circulation pour mise en enrobés totale.**

Les riverains de la rue des Hortensias seront informés par l'entreprise Colas, une semaine avant les travaux afin de prendre leur disposition.

Article 3 : L'entreprise aura la charge de la pose, du maintien et la dépose de la signalisation (diurne et nocturne) réglementaire.

Article 4 : L'entreprise devra prendre les précautions nécessaires afin de protéger son environnement.

Article 5 : L'entreprise devra après les travaux, enlever tout débris de matériaux, nettoyer le chantier, réparer tous dommages éventuellement causés et rétablir à ses frais le domaine public dans son état initial.

Article 6 : Toutes les infractions aux dispositions du présent arrêté seront constatées par procès-verbal et poursuivies conformément à la loi.

Article 7 : Monsieur le Directeur Général des services de la Commune de SAINT-AUBIN-DU-CORMIER, Madame la Directrice des Services Techniques, Monsieur le Commandant de Brigade de Gendarmerie Autonome Territoriale de SAINT-AUBIN-DU-CORMIER, Monsieur le Chef de Corps des Sapeurs-Pompiers, sont chargés chacun en ce qui les concerne de veiller à l'exécution du présent arrêté dont il leur sera remis ampliation et qui sera publié et affiché, selon les formes prévues par l'article L 2122-27 du Code Général des Collectivités Territoriales.

Fait à SAINT-AUBIN-DU-CORMIER, le 20 janvier 2023

Le Maire
Jérôme BÉGASSE



INFO

RIVERAINS

JANVIER 2023



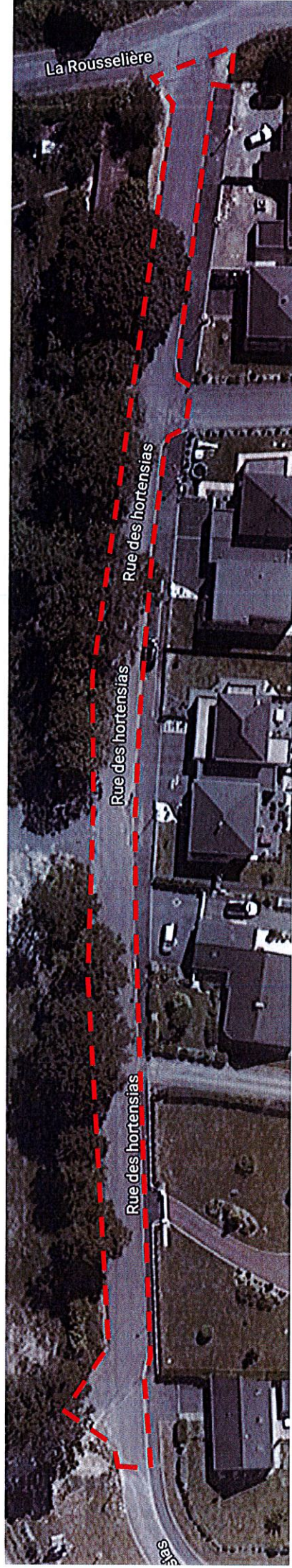
TRAVAUX DE VOIRIE - RUE DES HORTENSIAS

L'entreprise COLAS réalisera des travaux de voirie sur la rue des Hortensias du 30 janvier 2023 au 31 janvier 2023. Ces travaux consisteront à préparer et réaliser les enrobés définitifs sur l'ensemble de la rue.

Afin d'optimiser les conditions de sécurité, la circulation sera perturbée le lundi 30 janvier et interdite le mardi 31 janvier de 8h30 à 17h sur l'ensemble de l'emprise de l'opération (cf plan ci-dessous). Afin de pas bloquer la sortie de vos véhicules durant ces créneaux, nous vous conseillons de les laisser en dehors de l'emprise du chantier entre 8h30 et 17h.

Nous nous efforçons de limiter la gêne occasionnée et nous vous remercions pour votre compréhension.

L'entreprise COLAS



Emprise des travaux